



Un impact positif à travers les marchés émergents : est-ce possible ?

Publié

29 Novembre 2022

Longueur

🕒 2 minute(s) de lecture

Quelle est la place des marchés émergents aujourd'hui ?

Aujourd'hui, investir dans les marchés émergents, c'est accéder à 30% des marchés actions mondiaux, et notamment au deuxième plus grand marché dans le monde, la Chine¹. Pour les investisseurs, cela représente une réelle source de diversification au sein de leur portefeuille par rapport aux marchés plus traditionnels.

Par ailleurs, investir sur cette zone géographique représente une volonté qui va bien au-delà d'un simple objectif de performance financière. En effet, les marchés émergents, par leur situation économique, matérialisent une réelle possibilité d'avoir un impact positif via ses investissements.

Une contribution responsable davantage impactante

Se positionner sur les marchés émergents fait partie intégrante d'une démarche responsable dans la mesure où la marge de manœuvre en termes de contributions positives est considérable. De nombreux secteurs y restent encore aujourd'hui largement sous-pénétrés du fait d'un manque d'investissement. Ce retard économique engendre des besoins environnementaux et sociaux bien plus importants que sur les marchés développés, laissant ainsi la place à une réelle contribution positive.

D'un point de vue des objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies, plusieurs concernent davantage les marchés émergents. « Pas de pauvreté », « Faim zéro » ou encore « énergie propre et d'un coût abordable » sont des problématiques souvent déjà adressées au sein des pays développés. Investir dans les marchés émergents participe ainsi, notamment à travers les ODD, à rattraper ce retard économique et extra-financier.

Notre démarche responsable sur les marchés émergents

Les fonds actifs ayant un objectif d'investissement durable investis sur les marchés émergents sont encore rares. En effet, seuls 5% de ces fonds sont classés article 9 selon la réglementation SFDR². Chez Carmignac, nous bénéficions d'un positionnement avantageux du fait de notre expertise de plus de 30 ans sur les marchés émergents et nous nous appuyons sur notre démarche responsable afin de continuellement améliorer notre approche.

Nous sommes convaincus du rôle déterminant des émergents en termes d'investissement responsable et que la transition énergétique ne pourra se faire sans les pays émergents qui apparaissent désormais comme de véritables acteurs majeurs de l'innovation à l'image de la Chine ou encore de la Corée du Sud. Nous avons une conviction de longue date sur la Chine, en particulier sur la nouvelle économie chinoise portée par de puissantes tendances à long terme qui peuvent se retranscrire au travers de plusieurs ODD : amélioration du niveau de vie (ODD 1 « Pas de pauvreté », 4 « Education de qualité » et 9 « Industrie, innovation et infrastructure »), révolution verte (ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable » et 9 « Industrie, innovation et infrastructure ») et santé et innovation médicale (ODD 3 « Bonne santé et bien-être »).

Nos stratégies émergentes illustrent la démarche responsable de Carmignac ainsi que la contribution positive que nous souhaitons avoir au travers de nos investissements en nous concentrant sur une sélection d'ODD particulièrement pertinents au sein des pays en voie de développement.

¹ Source : Carmignac, Bloomberg, 2022.

² Source : Carmignac, Morningstar, Août 2022.

Carmignac Emergents

Saisir les opportunités prometteuses de l'univers émergent

[Découvrir la page du fonds](#)



Informations légales importantes

Communication publicitaire. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. A destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique.

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "Carmignac" est une marque déposée. "Investing in your Interest" est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période.

Morningstar Rating™ : © Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

La décision d'investir dans le(s) fonds promu(s) devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Les risques, commissions et frais courants sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Le prospectus, le KID, les valeurs nettes d'inventaire et les derniers rapports de gestion annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en français ou en néerlandais auprès de la société de gestion (tél. +352 46 70 60 1). Ces documents sont également disponibles auprès de Caceis Belgium S.A., le prestataire de services financiers en Belgique, à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KID doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. Le souscripteur doit lire le KID avant chaque souscription. Il se peut que le Fonds ne soit pas disponible pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et de la FATCA. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site web www.fundinfo.com. Toute plainte peut être adressée à l'adresse complaints@carmignac.com ou à CARMIGNAC GESTION - Compliance and Internal Controls - 24 place Vendôme Paris France ou sur le site web www.ombudsfm.be.

En cas de souscription dans un fonds d'investissement français (fonds commun de placement ou FCP), vous devez indiquer chaque année dans une déclaration fiscale la part des dividendes (et intérêts, le cas échéant) reçus de la part du Fonds. Un calcul détaillé peut être réalisé sur www.carmignac.be. Cet outil ne constitue pas un conseil fiscal et est destiné exclusivement à servir d'aide au calcul. Il ne vous exempte pas de suivre les procédures et de procéder aux vérifications qui incombent à un contribuable. Les résultats indiqués sont obtenus à l'aide des données fournies par le contribuable et Carmignac ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission de votre part.

Conformément à l'article 19bis du Code belge des impôts sur les revenus (CIR92), en cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, l'investisseur devra payer, lors du rachat de ses actions, une retenue à la source de 30% sur le revenu (sous forme d'intérêts ou de plus-value ou moins-value) tiré du rendement des actifs investis dans des titres de créance. Les distributions sont soumises à une retenue à la source de 30% sans distinction des revenus.

Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM.

La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)

